

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2021

Compte-rendu affiché le : 24 novembre 2021

Date de transmission en Sous-Préfecture : 24 novembre 2021

N° 21-10-07

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 novembre 2021

OBJET :

**Subventions 2021 : ASOS
(Association de cyclisme)**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour
de la séance :** 29

Secrétaire de séance : Thomas ROCHETTE

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange MORERE – Gilles GRANGIER - Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA – Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Christian BECUWE - Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET - Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI – Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Lydie THOLLOT – André HUBERT – Georges DUBESSET – Marie-Hélène BOUILHOL – Aurélie DESBREE – Romain MONTELMARD.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Christine PALLEY à Geneviève NIGAY – Céline BENNICI à Thomas ROCHETTE.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-214202228-20211123-21-10-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2021

Affichage : 24/11/2021



OBJET DE LA DELIBERATION :

SUBVENTION 2021 : ASOS (Association de Cyclisme)

Madame Geneviève NIGAY, adjointe au Maire, présente une demande de subvention au titre de la promotion animation.

En début d'année, lors de l'étude des subventions, la commission finances, avait souhaité ajourner les demandes liées à l'organisation d'une manifestation sportive. En effet, en raison de la situation sanitaire, l'organisation étant très incertaine, il avait été annoncé aux associations que leurs demandes seraient étudiées dès lors que la manifestation serait certaine.

Aujourd'hui, l'association de cyclisme baldomérienne ASOS, qui va organiser son traditionnel cyclo-cross au Bois Barou, le dimanche 28 novembre prochain, sollicite la collectivité pour une demande de subvention à hauteur de 1 300 €, le budget prévisionnel de la manifestation étant de 2 300 €.

La commission finances qui s'est réunie le 09 novembre dernier, a étudié la demande et propose un montant de 1 000 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** d'allouer une subvention au titre de la promotion animation de 1 000 € à l'association ASOS dans le cadre de l'organisation du cylco-cross le 28 novembre prochain.
- **DIT** que la dépense est inscrite au compte au compte 6574 « subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 24 novembre 2021.

LE MAIRE,
Philippe DENIS.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20211123-21-10-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2021

Affichage : 24/11/2021